

PHOTOGRAPHIES DES FAÇADES CONCERNÉES



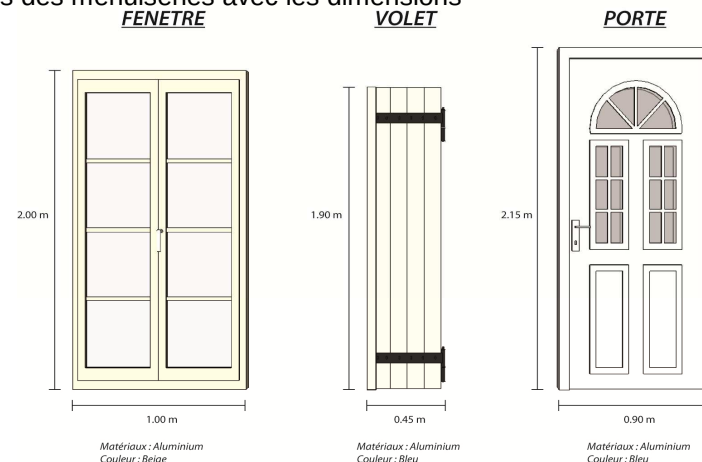
La photographie doit être de bonne qualité et si possible en couleur .

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Vous pouvez joindre à la demande le devis de l'entreprise, ou tout autre document faisant apparaître :

- la nature des matériaux
- la couleur
- un croquis des menuiseries avec les dimensions

Exemple :



DESSINS DES FAÇADES PROJÉTÉES

Ce croquis peut être réalisé à l'aide d'un calque.



En cas de difficulté pour constituer votre dossier ou pour vérifier la conformité de votre projet par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie de votre commune.

Le dossier de demande devra être déposé en **3 exemplaires (formulaire et pièces)** à : **LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE**

Contact :

Horaires d'ouverture :

Liens utiles

Site Internet du site service public - Autorisations d'urbanisme

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Site Internet du géoportail

<http://geoportail.fr/>

CHANGEMENT DES OUVERTURES

FORMULAIRE : Déclaration Préalable (DP)

Cerfa 13703*05 (disponible sur le site www.service-public.fr)

Cadres à remplir :

Cadres 1 et 2 : Identité et coordonnées du déclarant

Cadre 3 : Renseignements sur le terrain avec ses références cadastrales

Cadre 4 : Description du projet

Cadre 5 : Engagement et signature

PIÈCES À FOURNIR (voir exemples ci-après)

- Plan de situation
- Dessins des façades projetées
- Plan de masse
- Descriptif des travaux
- Photographies des façades existantes

